Réf. Farde e-Assemblées : 2497210

N° OJ : 32

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/12/2022

Objet : Jeunesse.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 81.600,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions; Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 81.600,00 EUR à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2022, à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

1) 15.000,00 EUR à l'asbl "BAPA BXL" pour les activités des enfants primo-arrivants;
2) 1.750,00 EUR à l'association de fait "Chiro Gewest Ket" pour le projet "ondersteuning Chiro Mutsaard";
3) 2.980,00 EUR à l'asbl "Chicago Back" pour le soutien scolaire;
4) 2.980,00 EUR à l'asbl "Double sens" pour les ateliers codage pour les ados;
5) 5.000,00 EUR à l'asbl "Art Nomade" pour le projet "Contes contés";
6) 3.000,00 EUR à l'asbl "Arthis - Maison Culturelle belgo-roumaine" pour le projet "Jeunes Toujours, Travail socioculturel qui vise l'intégration des roumanophones";
7) 3.000,00 EUR à l'asbl "Association Sportive et Educative Anneessens" pour le projet " L'éducation et la qualification est un vecteur essentiel de la stabilité et de la cohésion sociale";
8) 5.000,00 EUR à l'asbl "Entraide Bruxelles" pour le projet de travail de proximité basé sur l'autonomie et la responsabilité du public ciblé;
9) 3.000,00 EUR à l'asbl "Espace Cultures et Développement" pour le projet "Soutien scolaire et à la parentalité à travers l'école des devoirs";
10) 3.200,00 EUR à l'asbl "Chicago Back" pour son fonctionnement ;
11) 4.000,00 EUR à l'asbl "Lapsus Lazuli" pour l'accompagnement des clowns Docteurs Zinzins de l'enfance hospitalisé dans le service d'oncologie à l'Hôpital Enfants Reine Fabiola;
12) 2.000,00 EUR à l'asbl "Le 6e Sens" pour le projet : A la découverte du handicap, activités socio-culturelles, socio-récréatives et sensibilisation au handicap;
13) 1.800,00 EUR à l'asbl "Les Messagers du Cœur" pour le projet " Chemin d'art à l'hôpital";
14) 2.980,00 EUR à l'asbl "Centre TEFO, Centre de Promotion de la culture d'origine et d'aide à la jeunesse" pour les ateliers "Game Designer";

15) 5.000,00 EUR à l'asbl "Voltaire" pour le projet "Radio Voltaire" 2022;
16) 1.000,00 EUR à l'asbl "Voltaire" pour la cérémonie Trophée Lion Belge;
17) 2.000,00 EUR à l'asbl "Les colis du coeur Zakaria" pour le complément des activités de l'Ecole de devoirs;
18) 1.000,00 EUR à l'asbl "Association pour la Promotion du scoutisme, Les Amis de l'Isard" pour le scoutisme et guidisme à Laeken et Neder-over-Hembeek;
19) 1.000,00 EUR à l'asbl "Le Club des Petits Débrouillards de la Région Bruxelloise" pour le projet : Science Sport pour les enfants de 6 à 12 enfants;
20) 2.750,00 EUR à l'asbl "Association de la Jeunesse VLM" pour le projet Jeunesse au Val Maria;
21) 3.263,00 EUR à l'asbl "Tremplins" pour le projet de séjour de création Babel ;
22) 400,00 EUR à l'asbl "Scouts en Gidsen Vlaanderen" pour les activités de liaison : week-ends de district et activités de district;
23) 1.750,00 EUR à l'asbl "Soutien des Marolles" pour l'unité scoute des Marolles : Un scoutisme pour tous "Autour de la lecture";
24) 1.747,00 EUR à l'association de fait "102ème unité scoute Christ-Roi Laeken" pour le grand camp d'unité;
25) 3.000,00 EUR à l'asbl "Le Troisième œil" pour l'appel à projet;
26) 3.000,00 EUR à l'asbl "Akhenaton" pour le spectacle "Arlette, l'ultime combat".

Annexes :